

# PETITE ENFANCE : pour couvrir les besoins des familles

## LA PETITE ENFANCE AUJOURD'HUI

Malgré les efforts consentis par la commune du Grand-Saconnex, force est de constater un manque de places important dans les institutions de la petite enfance et une demande qui ne cesse de croître. Cette situation rend la création de structures d'accueil supplémentaires incontournable.

## UN BESOIN ESSENTIEL

Ces lieux ne sont pas uniquement des modes de gardes mais également des terrains d'apprentissages, des lieux d'accueil et de cohésion sociale favorisant les échanges et le partage entre les familles, les enfants et les professionnels quels que soient la culture ou le niveau socio-économique des uns et des autres.

## PAR CETTE INITIATIVE, NOUS PROPOSONS :

la création de nouvelles places d'accueil diversifiées répondant aux besoins des familles dans la commune ;  
l'accélération de la mise en place d'une structure de coordination de l'accueil familial à la journée (mamans de jour).

## FINANCEMENT

La nouvelle péréquation financière intercommunale permettra à la commune d'obtenir une contribution spécifique calculée en fonction du nombre de places d'accueil actuels, soit 1 million de francs. Il nous semble donc opportun d'investir davantage dans les offres d'accueil pour la petite enfance.

**POUR VOUS, AVEC VOUS !**  
**Les Socialistes du Grand-Saconnex**



Parti socialiste  
Grand-Saconnex

[www.1218.ch](http://www.1218.ch)

« Les soussigné-e-s, électrices et électeurs dans la Commune du Grand-Saconnex, en vertu des articles 68A et 68B de la Constitution de la République et Canton de Genève du 24 mai 1847, de l'article 36 lettres b et c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politique du 15 octobre 1982, demandent aux autorités municipales la création de nouvelles places d'accueil diversifiées pour la petite enfance et d'une structure de coordination des accueillant-e-s familial-e-s. »

	Nom (en majuscule)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Domicile (adresse complète)	Signature
1						
2						
3						
4						
5						

Peuvent signer l'initiative, les citoyennes et citoyens domiciliés en Ville du Grand-Saconnex, y compris les ressortissants étrangers domiciliés en Ville du Grand-Saconnex et établis en Suisse depuis plus de huit ans.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.-. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettres b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politique, du 15 octobre 1982, art. 91).

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants formant le comité d'initiative : Michel Pomatto, chemin Auguste-Vilbert 28, 1218 Grand-Saconnex, Anthony Giorgetta, l'Ancienne-Route 85, 1218 Grand-Saconnex, Cruz Melchor Eya Nchama, rue Sonnex 28, 1218 Grand-Saconnex, Loly Bolay, chemin des Massettes 22, 1218 Grand-Saconnex, Laurent Wethli, chemin Taverney 5, 1218 Grand-Saconnex.

Le service des votations et élections certifie la validation de \_\_\_\_\_ signatures.

Le contrôleur : \_\_\_\_\_ Genève, le \_\_\_\_\_